



# CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

du 17 mars 2015

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

## AMÉNAGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE

Ce point traité en novembre 2014 avait été ajourné par le DRFiP44 lui-même : il en avait ensuite avisé chaque agent du département.

A **FO**, nous lui avons dit dans notre motion liminaire ([sur notre site](#)) que nous n'avions pas apprécié sa manière de retranscrire les faits.

Conscients des difficultés des collègues sur le terrain, **FO** a été moteur pour que la représentativité syndicale soit présente à ce CTL pour ne pas différer une nouvelle fois, ce point.

Cette fois, il n'était plus question que des structures locales situées dans des sites autres qu'urbains (communes de moins de 10 000 habitants).

Les autres sites devront attendre qu'un groupe de travail se tienne localement sur l'accueil pluriel (téléphone, courrier, internet).

A **FO**, nous avons exprimé notre désaccord sur la tenue de ce groupe au motif que ce sujet est traité dans un groupe au niveau national.

Pour nous, les collègues des autres sites sont autant dans l'attente de cette variable d'ajustement qu'est la fermeture partielle des guichets pour pouvoir trouver un peu d'oxygène.

A **FO**, même si nous sommes toujours CONTRE ces fermetures, nous avons pris le parti de laisser la DGFIP prendre ses responsabilités afin de ne pas repousser cette échéance. Extrait de la [motion FO](#) :

*"Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours*

*plus pénible.*

*A quand la grande braderie de nos missions ? "*

Dans notre motion, nous avons aussi insisté le manque de transparence de la DRFiP44 en réclamant notamment les comptes-rendus des GT sur l'accueil qui se sont tenus fin 2014, pour savoir ce qu'avait retenu l'administration mais également ce qu'elle avait écarté.

Ces comptes-rendus nous ont finalement été remis en séance.

Dans les documents, manquait également la liste des postes concernés : hé oui le culte du secret local va jusque là !!!

Après recoupement et analyse de tout ce que nous avons pu récupérer avant le CTL, il apparaissait en effet que :

- un poste avait disparu de la liste (Montoir... est-ce un lapsus révélateur dans la mesure où le bail de ce poste prend fin au 30 avril 2015 ?)
- deux postes apparaissaient Ancenis et



Pontchâteau ...

La direction n'a pas été capable en séance de nous donner la liste exacte qui devrait nous parvenir bientôt (nous avons relancé la DRFiP44).

Sur les chiffres communiqués par la DRFiP44 pour prendre sa décision, nous avons redit notre réserve dans la mesure, où souvent des collègues nous indiquent ne pas avoir le temps de remplir les statistiques : ainsi un poste est à zéro en novembre 2014.

VOTE	<b>REFUS</b>	Abstention	CONTRE
	<b>FO</b>	CFDT	CGT et Solidaires

Les nouvelles modalités pour ces postes devraient s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, hors les 40 jours de période de pointe (déclaration et recouvrement) qui seront définies annuellement par la DGFIP comme suit :

- Accueil physique : tous les matins de 8H30 à 12H00 (la direction doit revoir si 12H30 ne serait pas plus adapté).
- Accueil téléphonique, il devra au minimum être assuré trois après-midi par semaine.

## Budget (exécution 2014 et prévision 2015)

### Exécution budgétaire 2014

**Rappel** : la Dotation Globale de Fonctionnement comporte 3 niveaux :

- Le 1er niveau correspond aux crédits de fonctionnement calculés selon les effectifs suivant une base forfaitaire/agent. Le versement se fait en deux temps : 90% en début d'exercice, les 10% restants en septembre (si tout va bien...).
- Le 2ème niveau correspond à des crédits fléchés (ex : frais de déplacements pour la formation, frais informatiques RUBIS, Frais de poursuites hors huissiers de justice,.....)
- Le 3ème niveau correspond aux dépenses exceptionnelles ou aux aléas de gestion. Ce niveau est géré au cas par cas à partir de la réserve interrégionale.

En 2014, nous disposions initialement de 6 366 101 € et sera au final de 7 175 664 €, suite aux abondements dont notamment :

- 47 244 € pour les personnes en situation de handicap,
- 279 867 € pour le déménagement et divers travaux à St-Nazaire et la sécurité des guichets

### Les principaux postes en baisse :

- -150 114€ les fluides en 2014 sont en nette baisse du fait de la météo clémente,
- -45 305€ en affranchissement
- -26 642€ : le nettoyage suite au nouveau marché avec ONET (nous avons dénoncé les conditions d'hygiène)
- -14 093€ : les imprimés suite à dématérialisation, les enveloppes (il n'existe plus que deux modèles à fenêtre avec toutes les difficultés que cela engendre pour les agents)
- -36 075€ dépense de papier et consommables informatiques

### Les principaux postes en augmentation :

- + 29 573€ frais de déplacement (remboursements autorisés plus tardivement que d'habitude)
- + 35 199€ les charges diverses de transports dont 50 000€ pour le déménagement St-Nazaire
- +14 978€ frais de poursuites
- +9 183€ intérêts moratoires à rembourser aux collectivités pour la part comptable en augmentation de 40 % : les suppressions d'emplois ont un coût non négligeable ... ça ne s'arrêtera sans doute pas là .....

### Quelques dépenses emblématiques :

- mise en place des guichets de St-Herblain et Ancenis,
- 229 412€ de matériel informatique (654 écrans, 92 unités centrales, des scanners, notamment)



- 52 407 € : antennes GPS (X4) pour les agents du cadastre,
- 28 939 € : deux voitures dont une hybride

Le DRFiP 44 s'est réjoui de la bonne surprise qu'a constitué le budget 2014 ... qui a même permis d'anticiper certaines factures.

A **FO**, nous ne partageons pas cette autosatisfaction : nous savons très bien par exemple que nombreux sont nos collègues qui par exemple ne demandent plus le remboursement de leurs frais de déplacement face à la complexité du logiciel (FDD).

Et eux, ne disposent pas des nouveaux véhicules pourtant mutualisés !

### Budget prévisionnel 2015

La dotation globale de fonctionnement cette année est une fois de plus en diminution (-178 466€).

Une grosse dépense engagée en 2015 mais vraisemblablement payée en 2016 à venir (250 000€) : les frais de déménagement (Lotz-Cossé, Nantes amendes, le SIP sud-loire, les SIP nantais)

- les axes d'économies : fournitures de bureau, frais de déplacement, immobilier, affranchissement . Ce dernier poste est la variable d'ajustement du prévisionnel, selon la direction. En cas d'insuffisance de crédits en fin d'année, il lui est toujours possible de différer le paiement des factures [et toc!].

### D'autres économies sont attendues :

- en affranchissement (estimation 34%),
- en frais de déplacement (dématérialisation des comptes de gestion et utilisation de l'hybride),
- en impression et reprographiques (le parc des mopieurs - contraction de copieurs et multicopieurs - va être révisé à la baisse avec la suppression des copieurs individuels)
- en logements de fonction qui sont supprimés à compter du 1<sup>er</sup> septembre (budget DGFIP). M. PINEAU a été très fier de nous annoncer que son départ au 1<sup>er</sup> mai nous fera économiser par anticipation (4 mois) ...

### Le compte "309"

Ce sont les crédits attribués par la Préfecture pour financer les travaux, l'entretien et la sécurité des bâtiments de l'Etat:

Ainsi en 2014, ces crédits ont financé : la mise aux normes des ascenseurs Graslin (Cambronne), la mise en sécurité du site Versailles pour les chutes des pierres de la façade, la réfection des parkings Cambronne et Versailles

En 2015, sont prévus : la sécurisation du parking et lignes de vie à Cambronne ( 90 758€), le remplacement des portes coupe-feu à Versailles (17 399€), le raccordement au réseau de chaleur urbain du site Cambronne (38 000€), retrait du poste haute tension de St-Nazaire (13 500€), étude désamiantage du 1<sup>er</sup> étage de Pornic (30 000€).